



n° 29 - Juin 2018

Analyses et Prospective des territoires

Economie - Social - Environnement

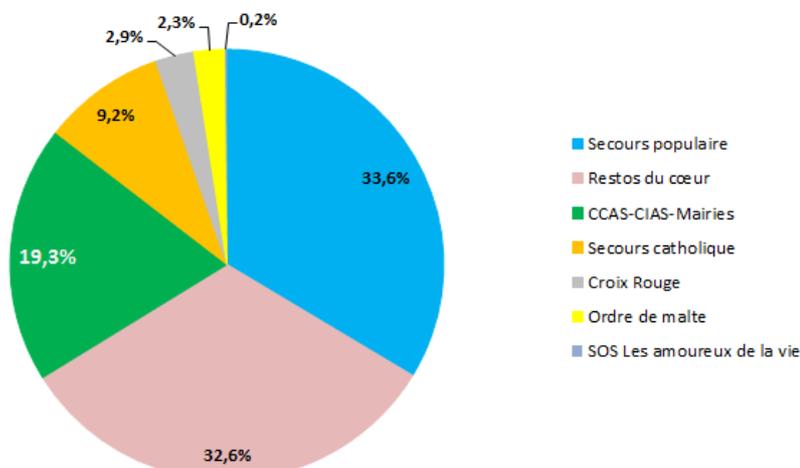
## L'aide alimentaire dans l'Hérault en 2017 : Etude<sup>(1)</sup> menée auprès des CCAS-CIAS et des grands réseaux

**Rappel :** L'UDCCAS (Union Départementale des CCAS-CIAS) de l'Hérault a été à l'initiative d'une enquête auprès de ses adhérents sur leurs modalités de distribution de l'aide alimentaire. Elle a fait appel au Conseil Départemental pour analyser les premiers résultats. Il a été décidé d'élargir le périmètre de l'enquête aux grands réseaux, et de questionner les mairies non-adhérentes à l'UDCCAS afin de disposer d'un panorama le plus complet possible de l'aide alimentaire dans l'Hérault, et d'analyser les points de distribution au regard de la pauvreté dans le département. Cette étude est restituée au congrès de l'UDCCAS à Frontignan le 12 juin 2018.

L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Elle constitue un des éléments de réponse à l'**urgence sociale** et de **lutte contre la pauvreté**. Or, elle ne relève, d'un point de vue réglementaire et législatif, d'aucune collectivité territoriale. La distribution dans une commune est réalisée soit par les centres communaux (ou intercommunaux) d'action sociale (CCAS et CIAS), soit par les grands réseaux

associatifs d'aide alimentaire. Chaque année, les rapports des grandes associations caritatives alertent sur le nombre croissant de personnes en France qui n'ont pas de revenus suffisants pour se nourrir et qui font appel à l'aide alimentaire. Et parallèlement, on sait que l'Hérault connaît un taux de pauvreté très élevé : en 2014, **1 héraultais sur 5 (19.8%) vit en-dessous du seuil de pauvreté**.

### Répartition des bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2017



### Près de 65 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2017

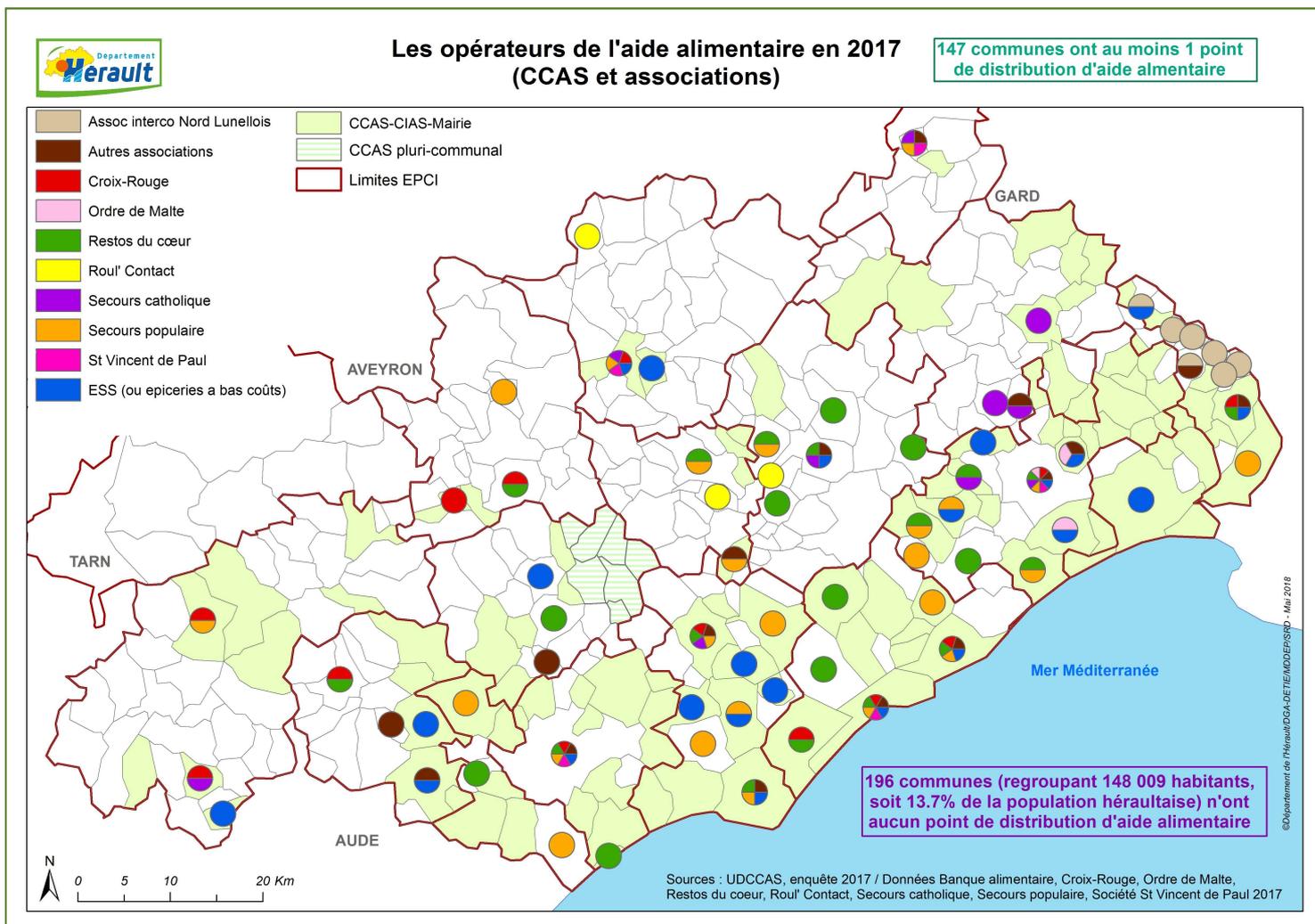
**19.3%** des bénéficiaires<sup>(2)</sup> de l'aide alimentaire l'ont reçue des **CCAS-CIAS**. Ce sont le Secours populaire et les Restos du cœur qui assurent l'essentiel de l'aide alimentaire et accueillent, pour chacun, près d'1/3 des bénéficiaires.

*(1) : les résultats dépendent des réponses des enquêtes et des rencontres avec les grands réseaux*

*(2) : un bénéficiaire peut être compté plusieurs fois s'il s'adresse à plusieurs points de distribution*

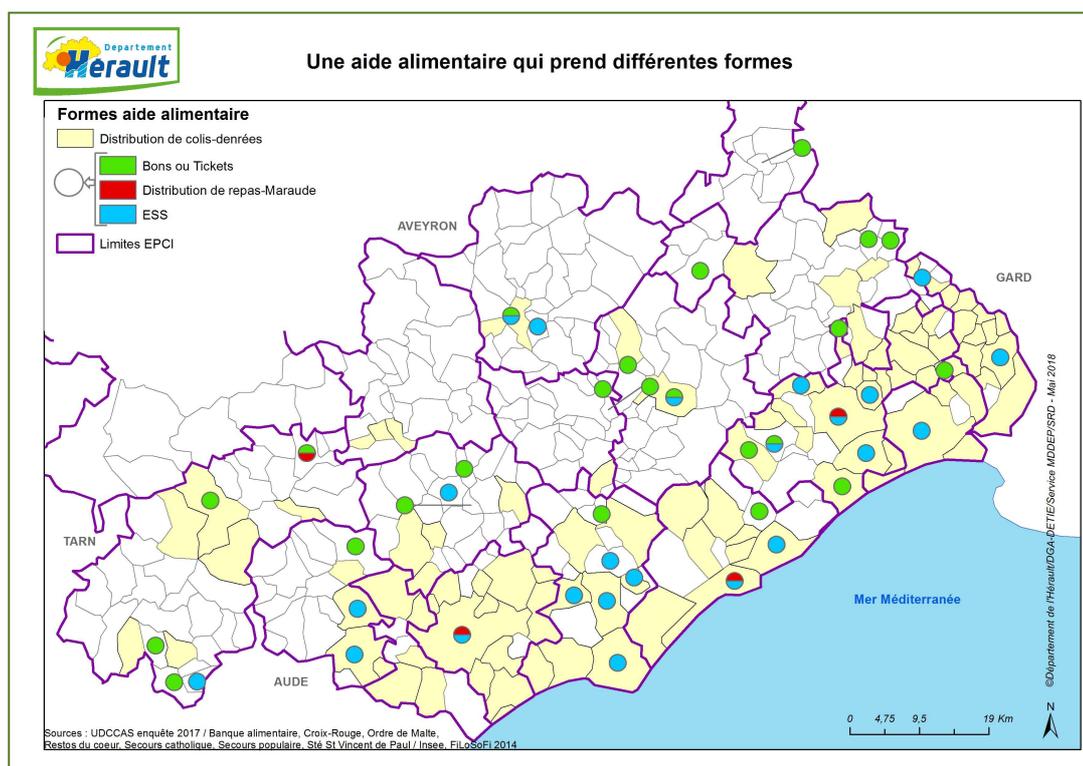
## Une aide alimentaire plus présente sur le sud du département

147 communes de l'Hérault ont au moins 1 point de distribution d'aide alimentaire; elles regroupent 86.3% de la population départementale. La population des 196 autres communes, bien que peu nombreuse, peut être confrontée aux mêmes difficultés sociales, auxquelles peuvent s'ajouter non seulement une problématique d'isolement mais aussi de déplacements.

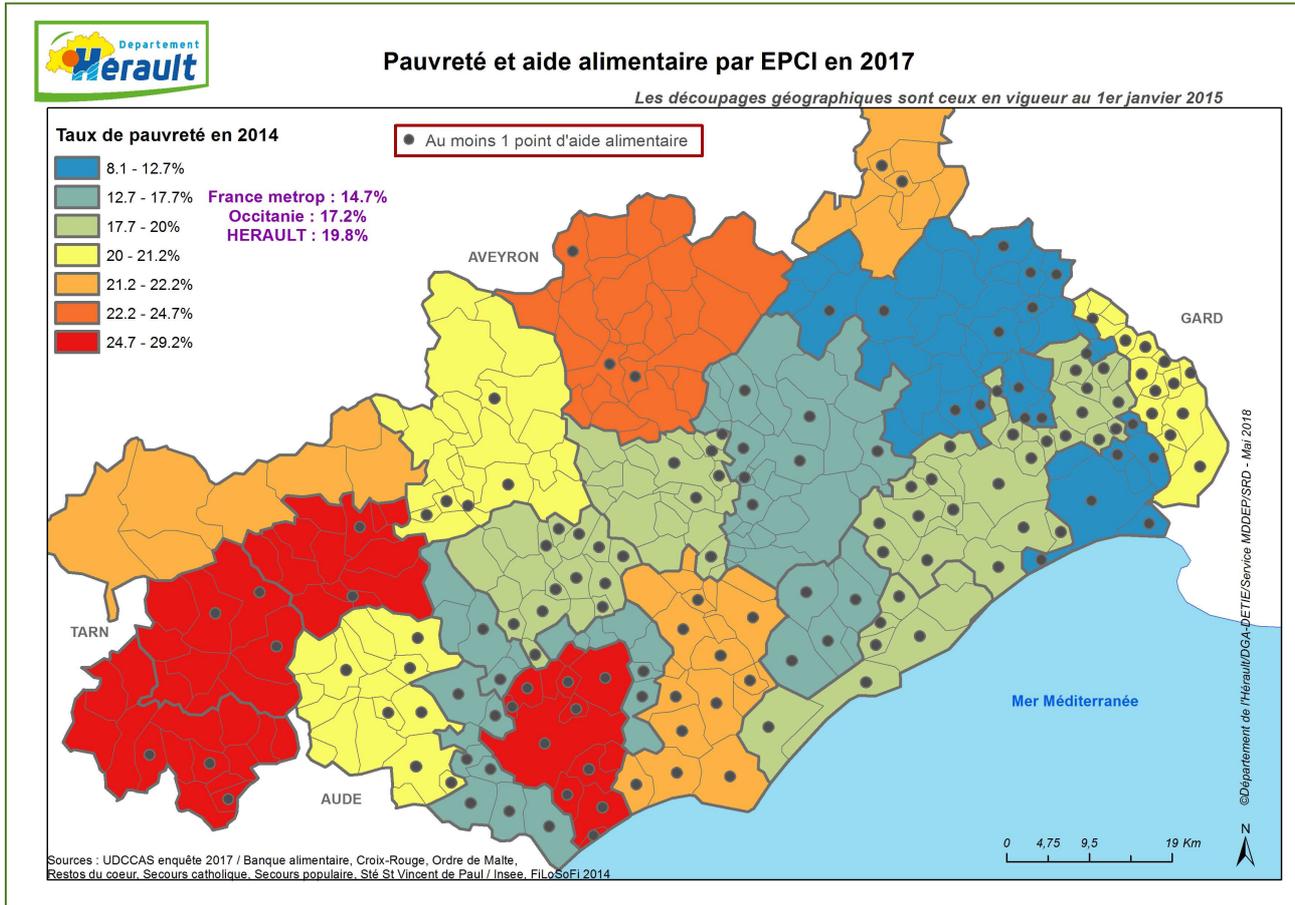


## L'aide alimentaire se fait essentiellement sous la forme de colis alimentaires.

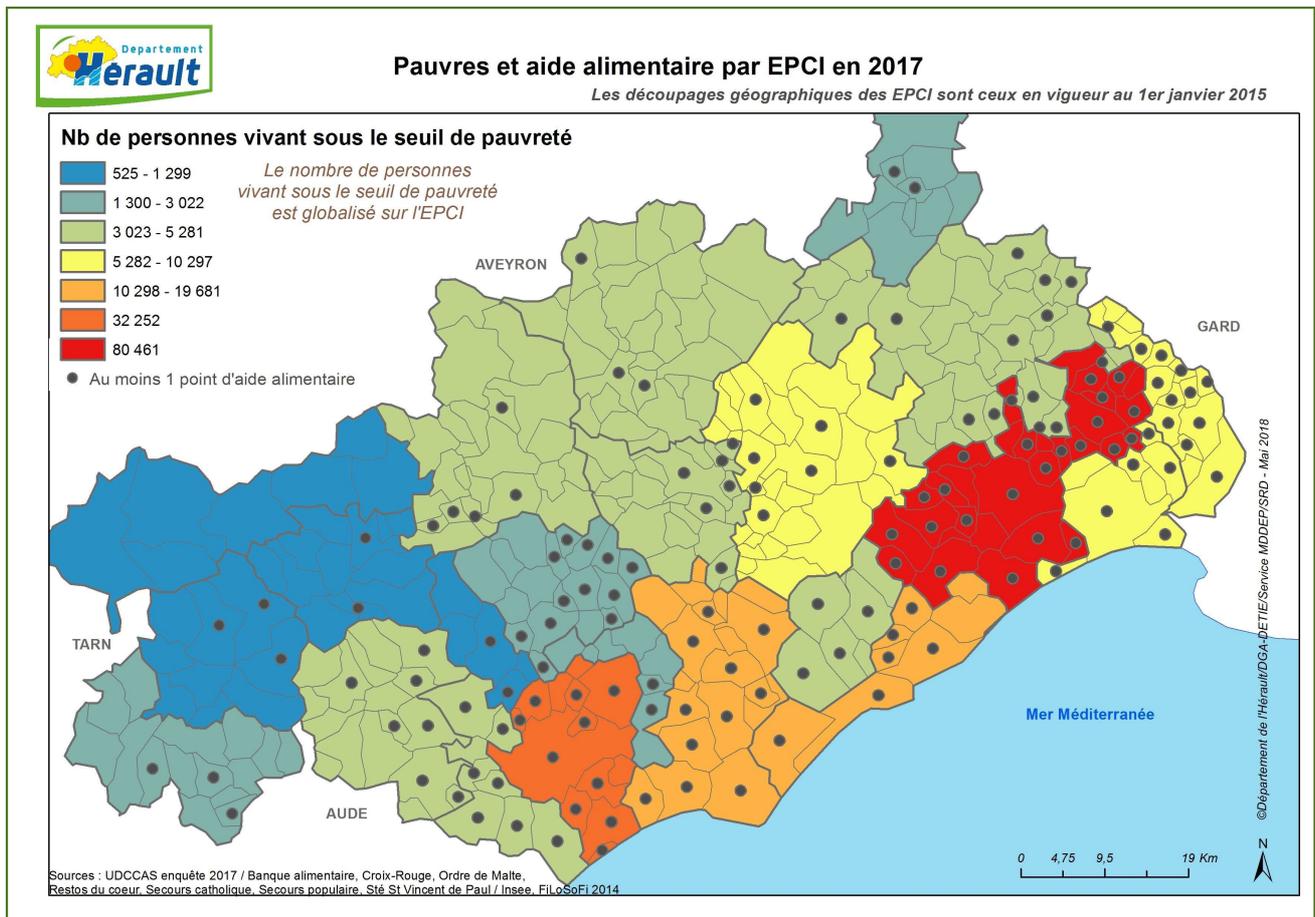
Les **épiceries sociales et solidaires (ESS)** peuvent venir en complément, comme une alternative plus « active » pour les bénéficiaires. Les distributions de repas ou maraude se font dans les plus grandes villes (Montpellier, Béziers et Sète), et à Mons.



# L'aide alimentaire est-elle en adéquation avec les besoins des populations les plus précaires ?

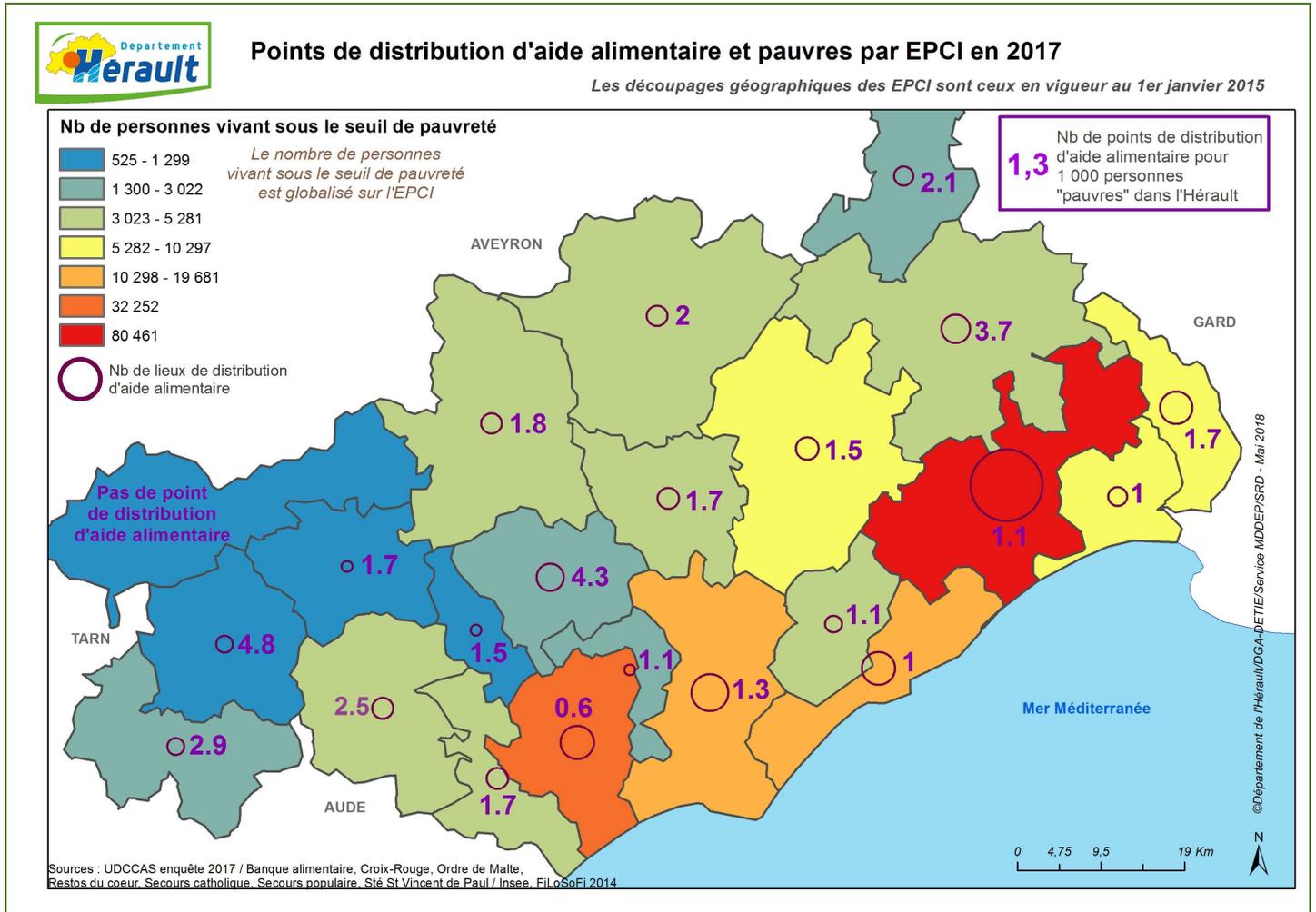


Si on se base sur le **taux de pauvreté des EPCI** (carte du haut), on observe que l'aide alimentaire est peu présente dans les EPCI du nord et de l'ouest, qui connaissent pourtant des taux de pauvreté élevés. Mais si on regarde le **nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté** (carte du bas), on voit que l'aide alimentaire est concentrée sur les territoires où vit la plus grande partie de la population précaire.



Pour pouvoir mieux évaluer la présence des prestataires d'aide alimentaire (CCAS ou associations) au regard des populations précaires qui sont susceptibles d'y avoir recours, nous avons rapporté le nombre de points de distributions recensés dans les EPCI à 1 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté (**1.3 pour 1000 personnes au niveau départemental**).

- Les EPCI du Sud sont celles qui, malgré un grand nombre de points de distribution, sont le moins bien couvertes (0.6 pour Béziers Méditerranée, 1 pour Bassin de Thau ou Pays de l'Or, 1.1 pour Montpellier agglo)
- Au contraire, certaines EPCI de l'arrière-pays offrent une meilleure présence (4.8 sur le St Ponais, 4.3 dans les Avant-monts du centre Hérault, 3.7 pour Grand Pic St Loup)



### En guise de conclusion...

La mesure du travail effectif en direction des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire permet de constater l'implication des différents opérateurs, publics et associatifs, ainsi que l'importance du bénévolat dans ce secteur.

Cependant, face à une pauvreté croissante dans le département et à des besoins grandissants en termes d'aide sociale, une connaissance plus affinée de ces bénéficiaires permettrait d'améliorer la distribution de cette aide. Quel est leur profil social? Quel âge ont-ils? Est-ce plutôt des familles? Avec ou sans enfants? Monoparentales? Est-ce des personnes isolées? Quels sont leurs comportements alimentaires?

La possibilité d'offrir des actions différentes, de mixer des compétences et de mutualiser certaines opérations permettraient un développement efficace de l'offre au-delà de la pluralité des initiatives proposées.

### L'aide alimentaire dans l'Hérault en 2017

**46 757** colis distribués

**51 029** repas servis / semaine

